

DÉPARTEMENT
CORREZE CANTON
TULLE COMMUNE
TULLE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Secrétariat Général
CC/SC

Arrêté portant approbation du marché de fournitures courantes et services à procédure adaptée ouverte « Maintenance des installations de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation »

Le Maire-adjoint délégué aux Travaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu le Budget Ville,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°69 du 27 juin 2022 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°36 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jérémy NOVAIS, Septième Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite procéder à la maintenance des installations de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation,
- Considérant qu'une consultation a été lancée le 10 juin 2023 en vue du choix d'une société spécialisée et que la date limite de remise des offres a été fixée au 17 juillet 2023,
- Considérant que, après analyses des offres, la société DALKIA a été attributaire du marché,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve le marché à procédure adaptée ouverte « Maintenance des installations de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation » attribué à la Société DALKIA - 13, Rue Jean Mermoz - 87220 FEYTIAT.
Ce marché, d'un montant de 64 983,41 € HT, est conclu pour un an, reconductible trois fois, soit une durée totale de quatre ans.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera inscrite au budget Ville
Compte : 61568 - Code : ENTRECTM/BATDIV

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Service Commande Publique

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de Légalité le : 29 SEP. 2023

Date et Réf. de l'accusé de réception : 29 SEP. 2023

A083 - 21092023

TULLE, le 21 septembre 2023

Le Maire-Adjoint

Jérémy NOVAIS

